

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2015

Etaient présents : MM. AYCAGUER, GARCIA, PASIAN, HERNANDEZ, MAINARDIS, LAFARGE, SACAREAU, MERCI, MONDON, MONTES, MARAIS, SOBIERAJEWICZ, MICLO, HOMEHR, DE OLIVEIRA, PRETOTTO, LANGER, CHAUDRON, BRETOS.

Absents: MM. BRUSTON, RICHARDSONS

Absents ayant donné procuration : Mme BOYE Brigitte à Mme HERNANDEZ Catherine, M. GUY Olivier à M. MONTES Pascal.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 Heures.

M. Frédéric PASIAN est élu secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2014, aucune remarque n'a été apportée, il est adopté à l'unanimité.

1 – Fusion des écoles maternelle et élémentaire

Mme HERNANDEZ donne le rapport des deux conseils d'école élémentaire et maternelle extraordinaires, où a été discuté le projet de fusion des écoles avec les enseignants et les parents d'élèves.

Après discussion, l'avis a été émis selon un vote pour chaque conseil d'école. A l'école élémentaire, sur 24 votants, 6 ont émis un avis favorable pour la fusion, 16 voix contre, 1 vote blanc et 1 vote nul.

A l'école maternelle, sur 12 votants, 10 ont voté contre le projet et 2 voix pour.

Face à cette large majorité contre la fusion, Mme HERNANDEZ propose au conseil municipal de renoncer à la fusion demandée auprès de l'Académie pour cette année.

Toutefois, Mme HERNANDEZ propose d'y réfléchir durant cette année, de visiter des écoles où cette mesure a été mise en œuvre, et de se reposer la question l'année prochaine.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de refuser la demande de fusion des écoles auprès de l'académie.

2 – Plan local d'urbanisme (PLU)

Mme SOBIERAJEWICZ informe le conseil de l'état d'avancement des études :

2-1 Modification du PLU :

Mme SOBIERAJEWICZ rappelle que la procédure de modification du PLU a été prescrite le 26 juin 2014 dont l'objectif est de maîtriser la constructibilité pour sauvegarder l'identité du territoire communal.

Deux réunions de travail de la commission d'urbanisme se sont tenues, animées par le cabinet d'études ARTELIA, où le règlement du PLU a été essentiellement travaillé.

La proposition de la modification a été notifiée aux personnes publiques associées le 7 janvier 2015 et le délai de réponse est d'un mois.

Le Tribunal Administratif a désigné le commissaire-enquêteur pour mener l'enquête publique qui doit durer un mois. Une première rencontre avec le commissaire enquêteur est

fixée le 29 janvier 2015 afin de définir les dates de l'enquête publique et les permanences en mairie.

2 – 2 Révision du PLU :

La révision a été prescrite le 5 juin 2014 pour mettre essentiellement le PLU en compatibilité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Le 13 janvier 2015, le Préfet a adressé en Mairie le « porté à connaissance », document qui recense tous les éléments en matière d'urbanisme nécessaires au travail de révision du PLU.

Le 16 janvier, une réunion de travail s'est tenue avec le cabinet d'études ARTELIA où le travail a porté essentiellement sur le diagnostic. Cette étude sera menée au moins deux ans. Mme LANGER demande si la date de la première réunion publique peut être, aujourd'hui connue. M. le Maire répond qu'il y aura une réunion publique sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui présente la commune et arrête les lignes de force pour vingt années (les emplacements à préserver, les bois à classer, les coulées vertes, etc...). La préparation de ces documents demandera probablement une année pour le réaliser. A l'issue une première réunion publique sera tenue pour présenter le PADD.

Une autre réunion publique sera ensuite mise en place avant l'enquête publique de la révision sur le zonage. Il est très peu probable qu'une réunion publique sur la révision se tienne cette année.

3 – Travaux de voirie secteur Coucoures – chemin de Vie Longue

M. PASIAN présente le plan d'exécution ainsi que l'état d'avancement des travaux de voirie situés dans le périmètre du futur supermarché réalisé par le groupe Auchan.

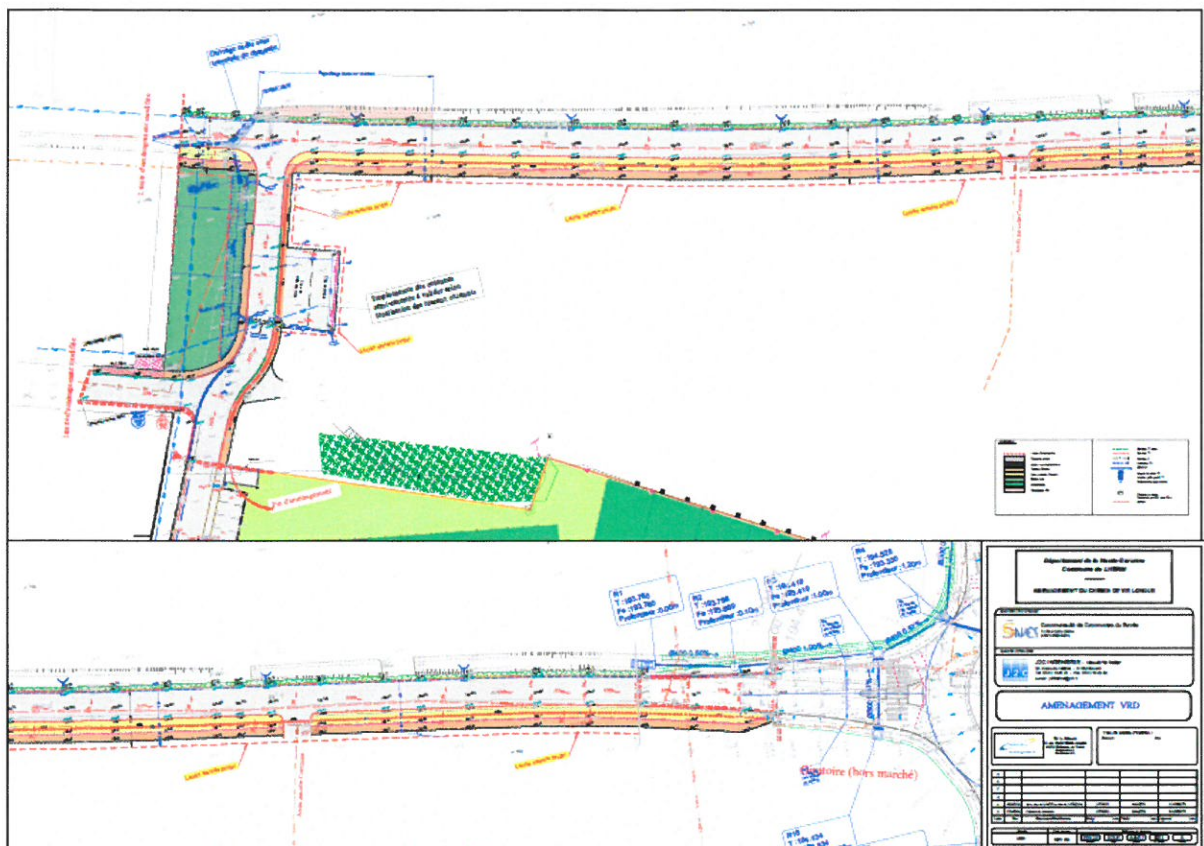
Les travaux d'effacement des réseaux EDF et France Télécom ont débuté conformément au planning initial. La coupure du réseau électrique n'a pas permis de basculer l'alimentation électrique sur le réseau souterrain réalisé à cause d'une défaillance mécanique du dispositif de coupure d'ErDF. Après réparation du dispositif, une nouvelle coupure sera programmée le 5 février 2015 de 8h30 à 12h00.

Des modifications de dernière minute concernant la puissance électrique demandée par le groupe Auchan pour alimenter le supermarché et ses boutiques ont nécessité de remplacer l'armoire électrique initialement prévue par un transformateur beaucoup plus gros et puissant. C'est la société STTP qui réalise ces travaux.

L'enfouissement de la canalisation d'eau potable est assuré par la société BAYOL pour le compte du SIECT.

Mercredi 21 janvier, la société GUINTOLI a démarré ses travaux de réalisation de la voie de Vie Longue, jusqu'à l'emprise du giratoire qui débutera au début du mois de mars 2015 par la société COLAS. Les enrobés seront réalisés en une seule fois par COLAS et GUINTOLI pour éviter tout raccord sur la bande de roulement.

A l'issue des travaux de voirie, l'impasse Aimé Césaire sera empierrée en 0/20 calcaire et compactée afin de restituer un chemin tel qu'il était avant le démarrage du chantier du lotissement PROMOLOGIS.



4 – Branchement du compteur électrique au gymnase

M. PASIAN présente l’avancement des travaux de séparation du comptage électrique des consommations stade et gymnase. C’est en effet la CC SAVES qui doit désormais s’acquitter des factures EDF concernant le stade depuis qu’elle gère la compétence « Terrains de Grands Jeux ». La commune continuera de régler les factures du gymnase. Pour cela il est nécessaire de différencier les consommations électriques des deux équipements. Les coffrets ont été posés par la société MIDI TP. Il convient désormais de demander un nouveau certificat CONSUEL concernant le gymnase. Ensuite EDF pourra poser le compteur. La commune attend la réception du devis concernant le CONSUEL.

5 – Décision modificative budget assainissement

M. le Maire propose au conseil de procéder à un virement de crédits sur le budget assainissement, tel que :

FONCTIONNEMENT	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
D-6061: Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	/	3 000,00 €
D-6718: Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	3 000,00 €	/

A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce virement de crédits.

6 – Rapport d'activités 2013 du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

M. le Maire présente le rapport d'activités 2013 du SDIS :

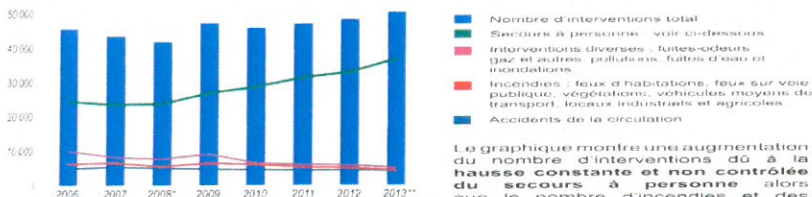
LES MISSIONS DU SDIS

Conformément au code général des collectivités territoriales et au code de la sécurité intérieure, les services d'incendie et de secours sont chargés de la **prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies**. Ils concourent avec d'autres services à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux **secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes**.

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- la préparation des mesures de sauvegarde et d'organisation des moyens de secours,
- le secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, et l'évacuation des victimes.

Évolution de la répartition des interventions de 2006 à nos jours



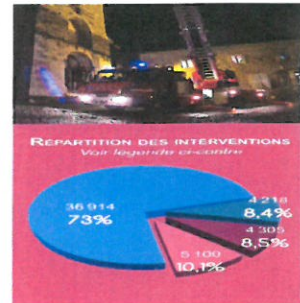
* Signature de la convention SDIS, SAMU et entreprises de transport sanitaire privées
 ** Signature de la convention SDIS/SAMU

Le secours à personne augmente

La vocation du SDIS est d'assurer les missions d'urgence. À ce titre, il participe au secours d'urgence aux personnes (SUAP).

En coopération avec les structures d'urgences hospitalières, il intervient aussi au bénéfice des victimes d'accidents, sinistres ou catastrophes dans le cadre de l'Aide Médicale Urgente. La signature en 2008 de la convention SDIS / SAMU / Transporteurs sanitaires privés n'a pas permis de diminuer le nombre d'interventions pour secours à personne. Malgré les objectifs fixés, la convention signée avec les structures hospitalières en janvier 2013 n'a pas réussi à inverser la tendance.

Le graphique montre une augmentation du nombre d'interventions dû à la **hausse constante et non contrôlée du secours à personne** alors que le nombre d'incendies et des interventions diverses diminuent. Le chiffre des accidents de la circulation reste quant à lui assez stable.



L'alerte : 7j sur 7, 24h sur 24

18 centres de traitement de l'alerte (CTA) répondent aux demandes de secours.

463 041 appels reçus en 2013 par le CTA, soit en moyenne, un appel toutes les 1 minute et 8 secondes

50 537 interventions

soit près de 140 interventions par jour et un départ toutes les 11 minutes !
 Sur un territoire de 6 309 km² pour 1 207 813 habitants

(Source INSEE 2012)

L'ACTIVITÉ DE PRÉVENTION...

Parallèlement à l'activité opérationnelle, le SDIS est chargé de la prévention et de la prévision des risques de sécurité civile, deux missions souvent méconnues.

Le Code de la construction et de l'habitation prévoit un contrôle de certains établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grande hauteur (IGH) dès leur phase de construction et tout au long de leur exploitation. À ce titre, le SDIS assure un rôle de **conseiller technique** auprès du Préfet et des Maires.

S'appuyant sur une réglementation évolutive, les préventionnistes assurent la **sécurité contre les risques d'incendie et de panique** afin de préserver les vies humaines. Pour atteindre cet objectif, les mesures prises tendent à réduire les risques d'éclosion d'un sinistre, limiter les effets d'un incendie, permettre l'évacuation rapide et en bon ordre des occupants et faciliter l'action des secours.

Les préventionnistes apportent également leur savoir-faire en amont en conseillant les maîtres d'œuvre afin qu'ils intègrent dans leur projet la dimension «prévention contre l'incendie et la panique».

CHIFFRES CLÉS en 2013

ÉTAT DES LIEUX

- 19 préventionnistes
- 8 687 ERP en Haute-Garonne dont 164 de 1^{ère} catégorie (Hors Toulouse)
- 6 IGH
- Plus de 2 500 installations classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) dont 390 sont soumises à autorisation dont 16 sites classés SEVESO

ACTIVITÉ 2013

- 2 366 dossiers ERP présentés dont 1 013 visites
- 60 commissions plénières
- 11 dossiers étudiés de demande d'autorisation d'exploiter à la demande de la DREAL (Préfecture) et 26 permis de construire

ET DE PRÉVISION...

La prévision vise à mieux **appréhender les risques** et apporter aux sapeurs-pompiers tous les **outils indispensables** au bon déroulement des missions de secours : réalisation et mise à jour de la cartographie ; contrôle des points d'eau ; études des dossiers de lotissements et des plans locaux d'urbanisme

En relation étroite avec les unités opérationnelles, il réalise également des plans d'organisation des secours (ORSEC) ainsi que des exercices de mise en œuvre des moyens opérationnels.

En charge de la construction et l'actualisation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, document fondamental pour l'établissement, la prévision mène des **actions stratégiques** comprenant l'édition de tableaux de bord et la proposition d'axes d'amélioration. Les objectifs sont d'être proactifs sur la couverture des risques et de faciliter la prise de décision afin de permettre l'organisation d'un dispositif opérationnel efficace pour chaque situation.

Le retour d'expérience (REX) assure les études et l'analyse d'interventions ou d'exercices particuliers. Cette démarche de partage de l'expérience est essentielle pour développer une culture de la mutualisation des connaissances opérationnelles, valoriser les bonnes pratiques et entraîner une réflexion permanente dans le domaine opérationnel. Le REX intervient aussi dans la mise en place d'expérimentation visant à définir des choix de matériels opérationnels.



CHIFFRES CLÉS en 2013

- 22 préventionnistes
- 784 Plans ETARE (établissements répertoriés) dont 156 mis à jour
- 19 130 hydrants répertoriés
- Nombre d'avis donnés :
 - 68 pour des études PLU (plan local d'urbanisme)
 - 169 pour des études de lotissements
 - 20 pour d'autres études
 - 83 dossiers étudiés pour l'organisation de manifestations par le groupement Opération
- Retour d'expérience
 - 22 retours d'expérience (opérations et exercices)

LES PÔLES DE SPÉCIALITÉS

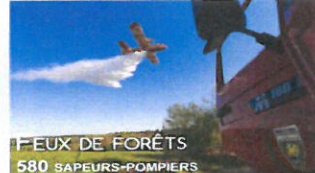
SPÉCIALISTE

RISQUES TECHNOLOGIQUES



LUTTE CONTRE LE RISQUE RADIOLOGIQUE
82 SAPEURS-POMPIERS

LUTTE CONTRE LE RISQUE CHIMIQUE
174 SAPEURS-POMPIERS



FEUX DE FORÊTS
580 SAPEURS-POMPIERS

MILIEU PÉRILLEUX



SECOURS EN MONTAGNE
28 SAPEURS-POMPIERS

GROUPE D'INTERVENTION EN MILIEU PÉRILLEUX
44 SAPEURS-POMPIERS



CANYONING
9 SAPEURS-POMPIERS



SPELEOLOGIE
20 SAPEURS-POMPIERS



RÉCHERCHE ET LOCALISATION

ÉQUIPE CYNOTECHNIQUE
3 ÉQUIPES OPÉRATIONNELLES



SAUVETAGE DÉBLAIEMENT
128 SAPEURS-POMPIERS



ÉQUIPE DE BRÛLAGE DIRIGÉ
SAPEURS-POMPIERS



SECOURS NAUTIQUE

ÉQUIPE DE PLONGEURS
47 SAPEURS-POMPIERS

ÉQUIPE DE SAUVÉTEURS AQUATIQUES
40 SAPEURS-POMPIERS

LE PÔLE SANTÉ

Placé sous l'autorité d'un médecin-chef, le SSSM participe au soutien sanitaire des interventions, aux soins d'urgence des sapeurs-pompiers et à la surveillance de leur condition physique. Il exerce la médecine professionnelle et d'aptitude des sapeurs-pompiers, enseigne le secourisme et le secours d'urgence aux personnes lors des accidents, sinistres et catastrophes.

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2013

58 médecins dont 56 SPV, 32 infirmiers SPV, 4 pharmaciens dont 3 SPV, 3 vétérinaires SPV, 2 psychologues SPV, 7 PATS, 3 SPP

LES INTERVENTIONS DU SSSM

2 211 interventions pour secours à personnes dont 217 par des médecins
48 soutiens sanitaires dont 13 interventions pour la cellule médico-psychologique
5 interventions vétérinaires dont 1 pour animaux dangereux

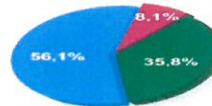
1 810 VISITES D'APTITUDE : 136 visites de recrutement et 1 578 de maintien en activité pour les sapeurs-pompiers, 98 visites de médecine préventive pour les personnels administratifs



LES FEMMES ET LES HOMMES au service des citoyens

Au 31 décembre 2013, le SDIS compte 2 151 agents :

- 1 214 sapeurs-pompiers volontaires (SPV)
- 762 sapeurs-pompiers professionnels (SPP)
- 175 personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) dont 76 administratifs, 98 techniques et 1 assistante sociale



Les femmes représentent 12,9% des effectifs, répartis comme suit :



- 12% des sapeurs-pompiers volontaires
- 3% des sapeurs-pompiers professionnels
- 61,7% des personnels administratifs, techniques spécialisés dont 87% des agents administratifs et 41,9% des agents techniques

LE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT et la pérennisation

100 CONVENTIONS CADRES de disponibilité pour formation et pour intervention dont 65 conventions opérationnelles, 49 employeurs publics partenaires, 58 employeurs privés partenaires, 240 SPV sous convention

ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL : 11 SPV ont bénéficié du financement de leur formation professionnelle en 2013

CONTREPARTIES AUX EMPLOYEURS

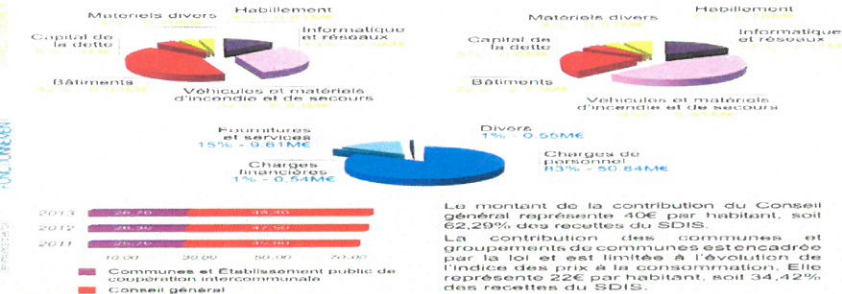
69 sessions de formation Sauveteurs Secouriste du Travail (SST) et incendie
12 employeurs partenaires
535 de leurs salariés formés par le SDIS

Le service volontariat poursuit ses actions en faveur du développement et de la pérennisation des sapeurs-pompiers volontaires grâce à sa cellule dédiée, créée en 2007. Au-delà des conventions de disponibilité pour formation et pour intervention signées avec les employeurs, le service conseille et accompagne professionnellement les sapeurs-pompiers volontaires. Ainsi, certains peuvent bénéficier d'une prise en charge du financement de leur formation professionnelle.

La pérennisation des volontaires passe aussi par la fidélisation des employeurs conventionnés, notamment à travers des contreparties incitatives. Après avoir obtenu l'habilitation auprès de la CARSAT et de l'INRS, en février 2012, le SDIS propose désormais d'assurer auprès de leurs agents des formations de sauveteurs secouristes du travail et de manipulation des extincteurs.

Pour soutenir ces actions, le service volontariat collabore à la réalisation de supports de communication (plaquettes, panneaux transportables, objet publicitaires), participe à divers événements (forums, réunions nationales et régionales...), et organise des signatures officielles de convention et des visites du SDIS pour les partenaires.

LES MOYENS FINANCIERS ET MATÉRIELS



LES MOYENS MATÉRIELS

Les engins

Les sapeurs-pompiers disposent d'un parc de plus de 550 véhicules comprenant :

- les engins dédiés aux missions quotidiennes (lutte contre l'incendie, assistance aux victimes...)
- les engins spécialisés tels que les véhicules satellitaires, la cellule de contamination, l'Unité Légère Tout Terrain (ULTT, photo ci-contre).



Le atelier mécanique départemental, situé à Colomiers, et les ateliers des groupements territoriaux veillent à la maintenance et à la réparation de ces véhicules.

Les matériels opérationnels

Pour remplir leurs missions variées, les sapeurs-pompiers sont équipés de matériels et équipements performants

Le montant de la contribution du Conseil général représente 40€ par habitant, soit 62,20% des recettes du SDIS.

La contribution des communes et groupements de communes est encadrée par la loi et est limitée à l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Elle représente 22€ par habitant, soit 34,42% des recettes du SDIS.

Chaque activité au SDIS nécessite un équipement informatique adapté : logiciels métiers et transversaux, réseaux informatiques, téléphoniques et radios.

Ainsi, le SDIS s'est doté en 2013 d'une nouvelle architecture mutualisée haute disponibilité : cœur de réseau, nouveaux serveurs héritiers, serveurs virtualisés et réseau de stockage (SAN).

Concernant le système d'alerte, l'infrastructure a été entièrement modernisée afin de permettre une bascule sur le nouveau mode de gestion individuelle de septembre 2013 à juin 2014.

CHIFFRES-CLÉS

Compte administratif 2013

Dépenses réelles : 71 ME

dont fonctionnement

62 ME

Les dépenses réelles d'équipement s'élevaient en moyenne sur les cinq dernières années à 13,8 ME

L'encours de dette s'élève au 31 décembre 2013 à 19ME. Les emprunts en cours sont classés « 1A » (contrats sécurisés).



ENGINS

20 VSAV, 18 VSR, 6 PPTL, 44 PFT, 35 CCF, 7 EPS, 6 EPC

MATÉRIELS OPÉRATIONNELS

599 AISI, 1430 bouteilles, 5 000 tonnes SPF1, 2 700 vestes de protection, 2 200 casques type B et 570 type A, 2 700 surpantalons, 2 400 paires de gants

INFORMATIQUE

400 postes utilisateurs, 11 logiciels de gestion

TELEPHONE

460 liaisons téléphoniques extenses, 36 liaisons SDIS de transmission de données, 2 000 terminaux fixes et 100 GSM

TRANSMISSION

1 730 bips, 1 025 terminaux Antares, 60 terminaux d'alerte

LE SDIS DE HAUTE-GARONNE

Le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne (SDIS 31) est un établissement public administratif géré par un Conseil d'administration composé de représentants du département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie.

Il est placé sous l'autorité du Préfet et des maires dans le cadre de leur pouvoir de police administrative pour la mise en œuvre opérationnelle des secours et sous l'autorité du Président du conseil d'administration pour la gestion administrative et financière.

Basée à Colomiers, la direction du SDIS gère l'ensemble des moyens humains et matériels nécessaires au fonctionnement des sapeurs-pompiers. Elle est structurée en **groupements et services fonctionnels**, ainsi qu'en **groupements territoriaux et centres d'incendie et de secours**.

► **Direction administrative et financière** : groupement Affaires générales, groupement Finances, groupement Formation avec l'École Départementale d'Incendie et de Secours (EDIS), groupement Ressources humaines et groupement Technique.

► **Direction opérationnelle** : groupement Opération, groupement Prévention, groupement Prévision

► **Pôle Santé** avec le **Service de Santé et de Secours Médical** (SSSM) et la **médecine préventive**

► **Groupement des systèmes d'information**

La direction accueille également le **Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours et de Sécurité Civile (CODIS-SC)** en charge de la coordination des opérations de secours. Les **Centres de Traitement de l'Alerte (CTA)** réceptionnent les appels 112 et 18.

L'ORGANISATION TERRITORIALE

Le **Groupement territorial** assure une gestion intermédiaire entre la Direction et les centres de Secours. Il veille à la bonne application de la politique départementale

34 Centres d'incendie et de Secours offrent un service public de l'urgence de proximité, rapide et efficace.



Centre d'incendie et de secours professionnel uniquement
Centre d'incendie et de secours mixte (PRO et volontaires)
Centre d'incendie et de secours volontaire

Service Départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne
49 chemin de l'Armurié CS 80123
31772 Colomiers Cedex
TEL : 05.61.06.37.00
FAX : 05.61.06.37.07

Pierre IZARD,
Président du
Conseil général
Président du
Conseil d'administration
du SDIS



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 17 représentants du Conseil général
- 3 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- 2 représentants des communes

ORGANISATION FONCTIONNELLE ET TERRITORIALE

- 9 groupements fonctionnels
- 1 pôle santé
- 1 école départementale
- 4 groupements territoriaux
- 34 centres d'incendie et de secours
- 3 centres de traitement de l'alerte
- 1 Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours et de Sécurité Civile (CODIS-SC)

LE CONTENTIEUX

Le service contentieux est de plus en plus sollicité par les personnes extérieures pour avoir des comptes rendus d'opération ou s'informer sur la responsabilité des tiers.

Il s'occupe aussi de tous les sinistres survenus au sein de l'établissement et accompagne les agents lors de dépôts de plaintes.

LE SERVICE A TRAITÉ EN 2013 :

- ▶ **203** sinistres auto dont 149 collisions
- ▶ **29** plaintes déposées par le SDIS et ses agents (agressions, entraves aux secours, appels intempestifs, vols, dégradations volontaires)
- ▶ **9** dossiers en responsabilité civile dont 2 mises en cause pour incendie



Résultats des concours d'architecte Cadours à g et Caraman à dr.

LE SERVICE PATRIMOINE GÈRE :

- ▶ **36** sites pour une surface de 78 879 m²
- ▶ **167** logements dont 39 locations

programmes de réhabilitation des centres de Cintegabelle, Rieumes ont été affinés avec les services concernés.

Des projets sont en cours d'étude : la réhabilitation des centres de secours de Muret, Carbonne et Grenade ; les études relatives aux nouveaux projets de construction des centres de Saint-Martory, Villefranche-de-Lauragais et Boulogne-sur-Gesse ; la plateforme CODIS-SC ; et la poursuite de la rénovation des centres de Toulouse-Vion et Toulouse-Lougnon.

LE PATRIMOINE

Avec un souci constant de maîtrise des dépenses publiques, le SDIS poursuit une politique patrimoniale soutenue avec l'inscription au budget 2013 de gros travaux de rénovation et la programmation de constructions neuves.

Ainsi, en 2013, les permis de construire ont été déposés et les maîtrises d'œuvre désignées pour les constructions des centres de secours de Caraman et de Cadours. Les

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2013

▶ **Les inondations du 18 juin** qui ont affecté le sud du département étaient exceptionnelles à plus d'un titre. L'ampleur des dégâts, les hauteurs d'eau et les quantités de boues déposées sont autant de phénomènes qui ont rendu cet événement particulier. Néanmoins, aucun décès lié directement à l'inondation n'est à déplorer et les blessés sont peu nombreux.

Les services publics et les collectivités territoriales ont démontré à cette occasion leur capacité de résilience.

Les mesures prises en anticipation dès le début du printemps ont permis d'alerter les maires et de préparer les services d'urgence à faire face à une situation complexe. Néanmoins, la conduite des opérations, dans une dynamique « inter services » a nécessité des adaptations importantes que ce soit lors des phases d'urgence ou d'accompagnement.



Inondations à Saint-Béat le 18 juin

De plus, la durée des opérations a mobilisé de nombreuses ressources et des moyens importants sur le terrain ou dans les organes de décision.

La solidarité des collectivités locales, des bénévoles et des associations agréées de Sécurité Civile est à souligner particulièrement. La remise en état des infrastructures essentielles et des habitations a pu être réalisée dans des délais raisonnables avec l'aide de tous les partenaires engagés. Dans la même dynamique, les sapeurs pompiers ont fait preuve d'un dévouement et d'un engagement à toute épreuve.

AUTRES FAITS MARQUANTS

▶ **3 août** : Agression de trois sapeurs-pompiers de Toulouse-Vion venus secourir une victime passage Auriacombe à Toulouse.

▶ **17 septembre** : Déploiement de la gestion individuelle dans les centres de secours professionnels et mixtes de Toulouse-Lougnon, Muret-Massat, Rouffiac-Tolosan et Saint-Gaudens Comminges ainsi que dans trois CIS volontaires, Fronton, Le Fousseret et Salies-du-Salat.

M. le Maire informe le conseil du travail de contrôle de sécurité effectué par le SDIS, notamment au Centre Equestre du Moulin de Parade. M. le Maire précise que dans l'attente de la réalisation des travaux de mise aux normes de sécurité, il a pris un arrêté pour autoriser M. DARRIGAN à poursuivre l'exploitation de ses activités durant 4 mois.

M. DARRIGAN a commencé à entreprendre les travaux de mises en conformité.

7 – Cession de la maison sise 18 rue Guillaume Apollinaire :

M. le Maire informe le conseil de plusieurs visites de la maison communale à vendre, avec quelques propositions de prix qui n'entraient pas dans la fourchette de prix définie par le Service des Domaines. Toutefois, M. le Maire a reçu M. et Mme COLLY Christian très intéressés par l'acquisition de l'ancienne crèche pour un montant fluctuant entre 185 000 et 190 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour négocier la vente de la maison avec M. Mme COLLY pour un prix entre 185 000 et 190 000 €.

8 – Questions diverses

- Mme HERNANDEZ précise que la première commission d'attribution des logements PROMOLOGIS, qui sont réservés Mairie aura lieu mercredi 28 janvier 2015.

M. le Maire rajoute que l'essentiel des logements ont déjà été attribués. Leur attribution se décline de la manière suivante :

- * Dix logements réservés par l'organisme CILEO
- * Cinq logements réservés par la Préfecture
- * Trois logements réservés par le Conseil Général
- * Trois logements réservés à PROMOLOGIS
- * Cinq logements réservés à la Commune de Lherm

Sur chaque logement, PROMOLOGIS demande à la Commune de proposer trois personnes. Les dossiers sont ensuite présentés et discutés lors d'une commission selon les critères définis par PROMOLOGIS qui attribue définitivement le logement.

M. le Maire précise que quatre-vingt demandes ont été reçues en Mairie pour 26 logements.

- M. CHAUDRON demande à M. le Maire où en est le projet de vente de parcelles communales « délaissé de voirie » qui longent les propriétés de trois riverains rue de l'Anguille et chemin de La Pielles.

M. CHAUDRON dit qu'une de ces personnes attend toujours que le sujet soit abordé avec elle. M. le Maire répond qu'il en a, à plusieurs reprises, discuté avec elle. Une estimation des Domaines a été reçue en Mairie et la négociation du prix n'a pas effectivement été engagée.

M. CHAUDRON précise que l'argent de la vente de ce terrain pourrait servir à boucher les trous sur la route de la Pielles. M. le Maire répond que les riverains de la Pielles ne partagent pas tous ce point de vue et la décision de cette vente sera présentée à nouveau devant le Conseil Municipal.

M. le Maire répond que pour les parcelles situées rue des Chênes et non rue de l'Anguille, les propriétaires demandeurs ont été contactés sur le prix arrêté par les Domaines, et compte tenu que ces parcelles « délaissé de voirie » ont été estimées au prix de vente d'un terrain constructible, beaucoup trop élevé, préfèrent surseoir à leur décision.

M. MICLO demande si l'estimation des Domaines doit être exactement établie.

M. le Maire répond que lorsqu'il y a vente d'un bien communal, le service des Domaines doit obligatoirement être saisi et la commune ne peut pas déroger à l'estimation des Domaines au maximum en dessous de 10 %.

- M. CHAUDRON demande à M. le Maire pourquoi la salle des fêtes n'est plus louée.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une mesure conservatoire. En effet, suite à des plaintes formulées par un habitant du centre du village, une étude de l'impact des nuisances acoustiques a été effectuée.

Cette étude, préalable indispensable à la mise en place d'un limiteur et/ou à la réalisation de travaux d'isolation, préconise de limiter l'ambiance sonore à l'intérieur de la salle des fêtes à 85 dB afin d'assurer la conformité de la salle tant vis-à-vis de la protection du public que des riverains (réglementation bruit de voisinage).

M. MICLO précise que 85 dB représentent 2 dB de plus que la limite indiquée dans le rapport. Or une augmentation de 3 dB revient à doubler le volume sonore moyen.

M. le Maire indique que dans ce contexte, la pose d'un limiteur sera peu efficace. Il rappelle que ce dispositif mesure le niveau sonore instantané. Dès que le niveau maximum admissible est atteint (niveau défini dans l'étude d'impact acoustique), un témoin lumineux indique à l'animateur qu'il doit abaisser le volume sonore. Si le dépassement se prolonge, une coupure d'alimentation électrique de la sono ou d'une prise de courant a lieu.

Etant donné les difficultés budgétaires à venir à la suite de la forte diminution des dotations de l'Etat, il n'est pas envisageable de réaliser l'isolation acoustique de cette salle.

Aussi, en attendant que de tels travaux redeviennent réalisables, la salle des fêtes ne sera plus louée sauf pour des manifestations ne causant pas de nuisances sonores (réunions, vente de matériel de puériculture, etc...).

M. le Maire évoque également les difficultés rencontrées par la commune de Poucharramet suite à la plainte d'un voisin de la salle de la Commanderie. La commune a été condamnée à verser d'importantes indemnités et la salle fermée par le M. le Préfet, malgré la pose d'un limiteur acoustique.

M. HOMERH fait remarquer que bien souvent, aux nuisances sonores générées à l'intérieur de la salle, viennent s'ajouter des bruits perpétrés à l'extérieur de la salle, lorsque les usagers sortent pour aller fumer, parlent fort ou crient.

-M. CHAUDRON rappelle qu'il avait demandé de participer à la commission pour le marché d'achat des plants des fleurs.

M. le Maire répond que c'est Mme BOYE, ce soir, absente qui s'en occupe et a déjà prévu de lancer une consultation. La baisse de cette enveloppe devra être d'au moins 30 %.

- Mme LANGER demande à M. le Maire qu'elle est sa décision quant à sa demande d'intégration de l'article de la liste LHERM NOTRE VILLAGE dans le journal « L'Echo de Lherm ».

M. le Maire répond que son article ainsi que celui de la majorité municipale LHERM AVENIR seraient publiés sur une page à part, insérée dans le journal et que c'est ainsi que cela se fait dans beaucoup de communes voisines. Il précise que le nombre de lignes consacrées à la libre expression doit se faire en respectant les pourcentages obtenus lors des élections.

M. PASIAN intervient et rassure Mme LANGER en stipulant que son article ainsi que celui de la majorité municipale feraient partie intégrante du prochain numéro de « L'Echo de Lherm » conformément au choix qui avait été fait en Commission Communication après les élections.

Par ailleurs, sortir les deux articles aurait remis en question la mise en page globale du journal à quelques jours de son impression.

Il complète en informant le Conseil Municipal que la parution du prochain numéro a pris du retard à la suite de l'absence de la chargée de communication pour raisons médicales. Néanmoins, la parution se fera début février.

9 – Prochaines réunions :

- Maire- Adjoints – Conseillers délégués : 11 février 2015
- Conseil Municipal : 19 février 2015
- Maire- Adjoints – Conseillers délégués : 4 mars 2015
- Conseil Municipal – Débat d'Orientations Budgétaires : 12 mars 2015
- Maire- Adjoints – Conseillers délégués : 1^{er} avril 2015
- Conseil Municipal – Vote du budget : 9 avril 2015

10 – Question de l'assistance

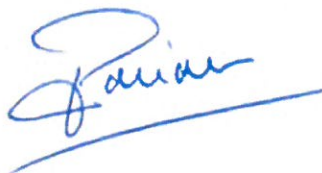
Mme PERRIN demande à M. le Maire de préciser la décision du Conseil Municipal quant au projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire.

M. le Maire précise qu'à l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas cette fusion pour la rentrée 2015. Au vu des interrogations et du mécontentement observés lors des Conseils des Ecoles exceptionnels de janvier, il a entendu les arguments présentés et les a jugés recevables pour certains. Il n'envisage pas de passer en force et recherchera toujours à obtenir un consensus avant toute décision. Cependant, il déplore l'agressivité de certaines personnes lors de la réunion tenue à l'école maternelle.

M. MONTES précise que dans l'état actuel, il convenait de repousser ce projet afin de le préparer plus sereinement pour une mise en place ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

La Secrétaire de séance,
Frédéric PASIAN



Le Maire,
Jean AYCAGUER

